

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 11/05/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110506-52787-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 6 mai 2011

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX STRUCTURES  
D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération du Conseil Général du 13 février 2004 portant sur la mise en œuvre de la loi décentralisant le R.M.I. et créant le R.M.A. ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2008 relative à l'adoption du dispositif d'aide aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'Entreprise d'Insertion Versailles Portage, sise à Versailles, une subvention de 10 500 euros pour le renouvellement de son parc de véhicules de livraison, conformément à la convention ci-jointe.

Décide d'attribuer à l'Entreprise d'Insertion Le Relais Val de Seine, sise à Chanteloup-les-Vignes, la somme de 50 000 euros pour les équipements nécessaires à son développement, conformément à la convention ci-jointe.

Autorise le Président du Conseil Général ou son représentant à signer les conventions avec Versailles Portage et avec Le Relais Val de Seine.

Les crédits correspondants, d'un montant total de 60 500 euros, sont et seront inscrits au chapitre 204 article 2042 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.

Précise que le versement de la subvention d'investissement est prévu sur présentation de factures acquittées, conformément au règlement de cette aide et aux conventions.